



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Elizabeth Kadamani
Elizabeth.Kadamani@forces.gc.ca

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title/Titre Removal of Microwave Repeater Site	Solicitation No – N° de l'invitation W6369-200205/A
Date of Solicitation – Date de l'invitation 01 October 2021	
Amendment No. 001	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Elizabeth Kadamani Elizabeth.Kadamani@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 343-548-4369	FAX No – N° de fax N/A
Destination Mount Arthur, Nunavut	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Delivery required - Livraison exigée TBD	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14 :00

On - le : 10 November/Novembre 2021

MODIFICATION NO 001

La présente modification vise à modifier la demande de propositions (DP) et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DDP

1. À la page 19, Annexe « A » – Énoncé des travaux de la DP – Section 1 Contexte Paragraphe 3

Supprimer :

L'entrepreneur doit déployer du personnel à Mount Arthur pour démonter la plate-forme de support, ramasser les débris, préparer et emballer le matériel pour le stockage temporaire sur la montagne à l'intérieur des conteneurs d'expédition fournis par le MDN. Le MDN transportera les conteneurs d'expédition de Mount Arthur à la plage de transport maritime d'Eureka pour une éventuelle expédition navale vers le sud du Canada. Le MDN se procurera séparément l'expédition d'Eureka vers le sud du Canada.

Remplacer par :

L'entrepreneur doit déployer du personnel à Mount Arthur pour démonter la plate-forme de support, ramasser les débris, préparer et emballer le matériel pour le stockage temporaire sur la montagne. Le MDN se procurera séparément le transport du matériel de Mount Arthur à la plage de transport maritime d'Eureka pour une éventuelle expédition navale vers le sud du Canada. Le MDN se procurera séparément l'expédition d'Eureka vers le sud du Canada.

2. À la page 21, Annexe « A » – Énoncé des travaux de la DP – Section 3 Responsabilités du MDN

Supprimer :

7. Fournir des conteneurs d'expédition sur le mont Arthur pour le stockage de tous les matériaux à retirer du site. Le MDN transportera les conteneurs d'expédition à Eureka à une date ultérieure.

Remplacer par :

7. Les conteneurs d'expédition ne sont pas disponibles sur l'île d'Ellesmere pendant la période de temps allouée pour la livraison des exigences de l'entrepreneur (été 2022). Le MDN fournira à une date ultérieure, des conteneurs d'expédition sur le mont Arthur pour l'enlèvement de tous les matériaux entreposés sur place par l'entrepreneur. Le MDN transportera les conteneurs d'expédition à Eureka à une date ultérieure.

3. À la page 44, appendice A de l'annexe A – Étude du site, documentation et plan de déclassement pour le site du répéteur à micro-ondes du MDN Mount Arthur – Recommandations de la section 5

Supprimer :

5.0 Pour faciliter le transport des matériaux du sommet de la montagne par hélicoptère Chinook, le MDN fournira et placera des conteneurs d'expédition de 20 pieds de long sur le mont Arthur. Les matériaux et débris démontés seront chargés dans les conteneurs d'expédition. La largeur intérieure typique du conteneur est de 2,337 m (7'-8"), la hauteur intérieure de 2,388 m (7'-10") et

la longueur intérieure de 5,893 m (19'-4"). Le poids à vide du conteneur (vide du contenu) est de 2 230 kg (4 916 lb). Le poids maximum autorisé en charge des conteneurs pour le levage par hélicoptère Chinook est de 6 804 kg (15 000 lb). Par conséquent, le poids maximum de la charge utile (matériaux à l'intérieur du conteneur) est de 10 000 lb. (4 536 kg). Le poids du matériel doit être estimé au fur et à mesure du chargement du conteneur.

Remplacer par :

5.0 Pour faciliter le transport des matériaux du sommet de la montagne par hélicoptère Chinook, le MDN fournira et placera des conteneurs d'expédition de 20 pieds de long sur le mont Arthur à une date ultérieure. Les matériaux et débris démontés seront chargés dans les conteneurs d'expédition par d'autres. La largeur intérieure typique du conteneur est de 2,337 m (7'-8"), la hauteur intérieure de 2,388 m (7'-10") et la longueur intérieure de 5,893 m (19'-4"). Le poids à vide du conteneur (vide du contenu) est de 2 230 kg (4 916 lb). Le poids maximum autorisé en charge des conteneurs pour le levage par hélicoptère Chinook est de 6 804 kg (15 000 lb). Par conséquent, le poids maximum de la charge utile (matériaux à l'intérieur du conteneur) est de 10 000 lb. (4 536 kg). Le poids du matériel doit être estimé au fur et à mesure du chargement du conteneur.

4. À la page 58, appendice A de l'annexe A – Étude du site, documentation et plan de déclassement pour le site du répéteur à micro-ondes du MDN Mount Arthur – Section 7 Plan de déclassement

Supprimer :

L'équipe de démantèlement fournira tous les outils et matériaux pour le démantèlement et le placement en toute sécurité de la structure de la plate-forme du mont Arthur dans des conteneurs d'expédition et l'assemblage de caissons de levage pour les poutres en bois.

Remplacer par :

L'équipe de démantèlement fournira tous les outils et matériaux pour le démantèlement en toute sécurité et le stockage temporaire de la structure de la plate-forme et des débris sur le mont Arthur. Les poutres en bois de la plate-forme existante seront utilisées pour construire des plates-formes de stockage pour le matériel et les débris qui seront retirés du sommet de la montagne à une date ultérieure. Tous les matériaux laissés dans un entrepôt temporaire sur la montagne doivent être sécurisés et attachés en toute sécurité pour empêcher tout mouvement jusqu'à ce que le matériel soit retiré par le MDN.

5. À la page 19, Annexe « A » – Énoncé des travaux de la DP – Section 2.2 Personnel paragraphe 3

Supprimer :

L'entrepreneur fournira des trousse de survie dans l'Arctique à son personnel pour la durée de son séjour sur l'île d'Ellesmere. Le personnel sans trousse de survie pour l'Arctique ne sera pas autorisé à travailler sur cette exigence.

Remplacer par :

L'entrepreneur fournira des trousse de vêtements pour l'environnement arctique à son personnel pour la durée de son séjour sur l'île d'Ellesmere. Le personnel sans trousse de vêtements pour l'environnement arctique ne sera pas autorisé à travailler sur cette exigence.

6. À la page 20, Annexe « A » – Énoncé des travaux de la DP – Section 2.4 Aéronef à voilure tournante (hélicoptère) paragraphe 4

Supprimer :

La charge de fret interne comprend les éléments suivants : Un kit de survie arctique pour chaque passager (15 kg chacun), du matériel général (50 kg) et des outils (50 kg). Il peut également y avoir une charge interne supplémentaire pesant jusqu'à 300 kg (constituée de colis individuels ne dépassant pas 1,25 m x 0,75 m x 0,75 m et ne pesant pas plus de 100 kg chacun).

Remplacer par :

La charge de fret interne comprend les éléments suivants : Un kit de vêtements pour l'environnement arctique pour chaque passager (15 kg chacun), du matériel général (50 kg) et des outils (50 kg). Il peut également y avoir une charge interne supplémentaire pesant jusqu'à 300 kg (constituée de colis individuels ne dépassant pas 1,25 m x 0,75 m x 0,75 m et ne pesant pas plus de 100 kg chacun).

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 :

L'annexe A - Article 2.1 de l'énoncé des travaux indique que l'entrepreneur fournira des troussees de survie dans l'Arctique pour la durée de son séjour sur l'île d'Ellesmere. Selon nos informations, il existe de nombreuses possibilités de troussees de survie. Pourriez-vous préciser si la durée correspond au temps de travail de 3 semaines ou à un kit 24h, 48h ?

Réponse 1 :

La durée fait référence au temps total requis pour effectuer les travaux du contrat, cependant veuillez-vous référer à la révision n ° 5 ci-dessus pour des éclaircissements sur la définition de « kit de survie arctique » que nous avons remplacé par « kit de vêtements pour environnement arctique ».

Question 2 :

Veuillez indiquer le contenu des kits requis.

Réponse 2 :

L'entrepreneur doit s'assurer que le personnel du site de l'entrepreneur a en sa possession des vêtements appropriés essentiels aux activités opérationnelles sur l'île d'Ellesmere. Les vêtements doivent être, au minimum, équivalents à la liste des vêtements standard du MDN pour l'environnement arctique (Mil B25).

Cette exigence vestimentaire comprend :

1. Parka et pantalon pour temps extrêmement froid
2. Pantalon coupe-vent (pantalon de ski ou équivalent)
3. Bottes d'hiver pour temps extrêmement froid (Mukluks)
4. Gants pour temps froid extrême ou mitaines arctiques (coque et inserts)
5. 2 paires de chaussettes Heavy Arctic
6. Cagoule
7. Tuque et écharpe
8. Sac de sport

Le personnel du site de l'entrepreneur ne sera pas autorisé à monter à bord d'un aéronef du MDN sans ces vêtements en sa possession.